

D'UN CONTEXTE ...

Redon Agglomération et la Ville de Redon ont souhaité donner un élan plus fort à leur politique en faveur des métiers de la création. A la croisée des départements 44, 56, 35, à mi-chemin des métropoles de Rennes et Nantes, le territoire s'inscrit dans une polarité complémentaire et structurante. Par ailleurs, fort de cette analyse, ces partenaires souhaitent expérimenter pour répondre à cette ambition, la création à terme d'un « Hôtel à Projets ».

Leur ambition est de créer à horizon 2020, un pôle d'activité des Industries Culturelles et Créative de dimension nationale, à la croisée des mondes de la culture, de la recherche, de la formation et de l'économie.

L'implantation de ce pôle au cœur de la ville s'inscrit dans le cadre du grand projet de renouvellement urbain CONFLUENCES 2030, projet de reconquête des quartiers portuaires de Redon et Saint Nicolas de Redon, et de redéfinition d'une centralité du territoire.

La volonté d'en faire un pôle dynamique correspondant aux besoins des acteurs incite à concevoir le projet sous forme de « *work in progress* » dans une forme co-construite tenant compte des enjeux de ce renouvellement urbain et des liens avec son territoire.

Ce futur pôle de territoire destiné au monde des « créatifs » à pour objectif de devenir à terme un outil d'accompagnement de jeunes projets innovant pour les arts / les sciences / le design / le numérique / la mode / l'artisanat / le spectacle vivant / les nouveaux loisirs ludiques / etc.

Moteur d'un écosystème, stimulateurs d'un secteur économique en perpétuel mouvement, le projet animera des rencontres et débats autour de la fabrique et des usages, et portera un regard contemporain sur les savoirs faire vernaculaires.

En concentrant ses activités d'animation, de fertilisation croisée, et d'expérimentation autour de communautés créatives, le pôle favorisera l'émergence de nouveaux projets transdisciplinaires, dans l'esprit d'un véritable laboratoire urbain in vivo et in situ.

Dans ce sens les partenaires publics ont souhaités imaginer un dispositif de soutien expérimental, sur un principe d'incubateur et l'attribution d'aides économiques à l'amorçage.

... A UN APPEL A PROJETS ICC

Afin de favoriser la création interdisciplinaire, Redon Agglomération et la Ville de Redon lancent un appel à projets dédié à la création/diffusion de contenus ou services innovants. Cette démarche a vocation à accompagner et dynamiser les projets des acteurs de la culture et des industries créatives (ICC).

L'aide financière attribuée vise à promouvoir l'identité créative du territoire, assoir une fonction de laboratoire permanent de la création et des usages numériques (esthétiques nouvelles, formes hybrides, immersives, interactives, expérimentales ...) et animer un écosystème créatif à fort potentiel de développement.

L'objectif est triple, résumable en 3 mots : structuration, innovation, promotion.

- Constituer localement un écosystème créatif fort et favoriser l'émergence de nouvelles formes de coopération/croisement entre art, culture, technologie et recherche autour de projets collaboratifs à forte valeur ajoutée (esthétiques nouvelles, formes hybrides, immersives, interactives, expérimentales...),
- Faire du territoire un laboratoire permanent dédié à la création et aux nouveaux contenus numériques, au croisement et à l'hybridation des compétences, au développement des usages...
- Promouvoir une identité créative forte et améliorer la visibilité des talents, des écosystèmes créatifs constitués, ainsi que le développement des compétences sur le territoire de Redon Agglomération.

PERIMETRE DE L'APPEL A PROJET

➤ **Les projets retenus devront notamment d'une manière générale :**

- *présenter un intérêt et un caractère stratégique pour l'agglomération* (économique, culturel, social, scientifique...): Il pourra s'agir de projets qui contribuent à la visibilité du territoire, qui présentent un potentiel de développement important, qui valorisent des secteurs d'activités structurants pour l'agglomération,
- *réunir des acteurs issus du champ artistique et culturel* (spectacle vivant, musique, patrimoine, arts plastiques, cinéma, audiovisuel, photographies, littérature...) *et des entreprises issues de l'écosystème numérique* (spécialistes des logiciels, applications mobiles, du crossmedia / transmedia, de la réalité virtuelle, des objets connectés, des jeux interactifs...),
- *S'appuyer de façon innovante sur ce qui caractérise la personnalité du territoire* : seront appréciés par exemple les projets prenant en compte la sociologie, l'économie, la géographie, et les jeux de données disponibles issus de l'open data.

➤ **Pourront répondre à l'appel à projets :**

- des entreprises : TPE, start-up, coopératives, auto entrepreneur,
- des associations loi 1901,
- des établissements de recherche et d'enseignement supérieur (chercheurs et/ou étudiants),

Le porteur de projet peut être domicilié ou non sur le territoire, contrairement à son projet.

➤ Critères d'appréciation :

Les projets seront instruits par un comité composé de membres des services concernés et experts associés, qui évaluera les dossiers de candidatures selon 6 critères :

- l'originalité du projet et de la démarche, la qualité des contenus, la cohérence d'ensemble (crédibilité du budget prévisionnel et du plan de financement, du calendrier de réalisation...),
- la qualité et la complémentarité des compétences réunies pour mener à bien le projet,
- les retombées économiques, culturelles, scientifiques, sociales potentielles (perspectives de diffusion, activités et emplois générés),
- l'innovation ou expérimentation rendues possibles,
- les liens éventuels avec les réseaux régionaux et nationaux et/ou avec un évènement local structurant,
- la présence pour la réalisation de l'action sur le territoire.

Une attention particulière sera apportée aux porteurs de projet qui développent des économies croisées, des partenariats notamment avec les grandes entreprises.

Sur cette base, les dossiers de candidatures seront classés en fonction des 3 critères pondérés suivants :

- le caractère innovant : 40 %,
- le modèle économique : 40 %
- la capacité des porteurs de projets : 20 %.

ORGANISATION DE L'APPEL A PROJET

1. Lancement de l'appel à projets : 1^{er} juillet 2019
2. Réception et analyse des dossiers de candidatures jusqu'au **lundi 7 octobre 2019 à 16h30**.
Chaque candidat aura à produire un dossier de candidature comprenant l'ensemble des éléments énumérés dans l'appel à projet.
Au stade de l'instruction du dossier, le comité de sélection se réserve le droit de fixer ou de suspendre sa décision à l'obtention d'informations complémentaires.
3. Audition des candidats retenus : première quinzaine de novembre 2019
REDON Agglomération se réserve la possibilité d'organiser une ou plusieurs auditions d'un ou plusieurs candidats (6 au maximum), afin de permettre à ceux-ci de présenter leur candidature et répondre aux questions du comité de sélection. Les porteurs de projets retenus pourront être amenés, à la demande de la communauté d'agglomération et/ou de la ville de Redon, à présenter leur projet devant les assemblées délibérantes.
4. Validation définitive des projets retenus par le conseil communautaire et autorisation de signature de la convention tripartite, fixant notamment le montant de l'aide ainsi que les obligations des parties

Les porteurs de projets seront informés par courrier des suites réservées à leur demande.

REDON AGGLOMERATION se réserve le droit à tout moment de suspendre ou interrompre momentanément ou définitivement l'appel à projet sans préavis ni formalités. REDON AGGLOMERATION ne pourra voir sa responsabilité engagée de ce fait par quiconque.

REPONSE A L'APPEL A PROJET

Les candidats doivent remettre un dossier dûment constitué à Monsieur le Président de REDON Agglomération, dans les délais fixés par le présent cahier des charges.

Un seul projet par porteur sera accepté. En cas de réception de plusieurs projets, le comité de sélection procédera au rejet automatique des dossiers, avant toute instruction.

➤ **Le dossier de candidature** devra comprendre **obligatoirement** :

- une présentation du ou des porteurs du projet,
- la production des documents attestant de la situation juridique du porteur (extrait kbis, statuts, dernier compte approuvé, attestation fiscale et sociale, ...)
- une note d'intention du projet : originalité, potentiel d'innovation et de développement artistique et culturel, interaction à l'œuvre, expérience proposée, capacité des partenaires à le mener à bien...
- des précisions sur les contenus, les technologies utilisées et les supports de diffusion envisagés,
- un plan d'actions en termes de valorisation et de diffusion du projet auprès des publics,
- une présentation des partenaires, des compétences réunies et de leurs implications respectives,
- des indications sur le(s) lieu(x) de mise en œuvre du projet et ses retombées sur le territoire,
- une présentation de la durée de réalisation du projet et ses étapes clés,
- un budget prévisionnel, avec la liste de l'ensemble des financements obtenus ou en cours d'acquisition.

La présentation détaillée du projet sera limitée à 15 pages au maximum, hors annexes. Une note d'une page maximum pourra synthétiser les éléments forts du projet.

Tout dossier incomplet sera rejeté par le comité de sélection

➤ **Sur la sollicitation financière** :

Le montant de l'aide attribuée sera fixé par le conseil communautaire, sur proposition du comité de sélection, en fonction des critères définis.

Toutefois, chaque projet pourra bénéficier d'une subvention de fonctionnement et/ou d'investissement n'excédant pas 50 % des dépenses éligibles et plafonnée à 10 000 € maximum.

Cette aide étant réservée à de nouveaux projets émergents en tant que fonds d'amorçage, elle n'est pas cumulable avec d'autres demandes de subvention auprès de REDON Agglomération et de la Ville de Redon.

➤ **Sur les dépenses éligibles**

Seront éligibles les dépenses s'inscrivant exclusivement dans le cadre de la réalisation du projet et ayant trait notamment :

- aux frais de personnel (directeur artistique, designer transmedia, illustrateurs 2D/3D, développeur, intégrateur, artistes, actions en lien avec les publics...) et d'exploitation additionnels,
- aux coûts de recherche, de conception et de développement,
- à l'utilisation d'outils multimédias et numériques spécifiques.

➤ **Sur le projet** :

Le projet sera réalisé sur une durée de deux années maximum, à compter de la date de notification.

Le projet retenu fera l'objet d'une évaluation dont les critères seront définis conjointement avec le lauréat, dans la convention de financement.

➤ **Sur les modalités de versement**

Une convention spécifique traitera dans le détail les conditions de versement et de contrôle des subventions. Toutefois, dans le montage financier du projet, le candidat est d'ores et déjà informé du versement de la subvention en 2 temps : 70 % à la signature de la convention et le solde, sur présentation d'un compte-rendu détaillé des dépenses réalisées (daté et signé par le responsable habilité) et d'un bilan de l'action.

En cas de non réalisation du projet dans les délais impartis ou de réalisation partielle, une partie de la subvention pourra être restituée au prorata des dépenses engagées.

Si le coût définitif du projet est inférieur au montant prévisionnel, la subvention sera recalculée au prorata des dépenses effectivement justifiées.

MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE REPONSE A L'APPEL A PROJETS :

Le dossier de candidature complet doivent être remis au plus le **lundi 7 octobre 2019 à 16h30**, en un exemplaire papier ou numérique facilement imprimable, selon l'une des modalités suivantes :

Par lettre recommandée avec accusé de réception à :

Monsieur le Président de REDON Agglomération
APPEL A PROJETS 2019 ICC
3, rue Charles Sillard
35 605 REDON cedex

Ou remis contre récépissé :

Monsieur le Président de REDON Agglomération
APPEL A PROJETS 2019 ICC
MAISON CONFLUENCES 2030
12, rue de l'Union
35600 REDON

Horaires : du lundi au vendredi // de 8 h30 à 12 h – de 14 h à 16h30

Par Mail à : **fx.ruan@redon-agglomeration.bzh**

La date et l'heure d'affichage sur la boîte de réception seront retenues pour valider ou pas la candidature.

Seuls seront examinés les dossiers complets au moment de la session en cours.

RENSEIGNEMENTS

Les candidats pourront obtenir toutes précisions complémentaires auprès de REDON Agglomération : Direction Générale – Monsieur Francois-Xavier RUAN – 02.99.70.34.40 ou fx.ruan@redon-agglomeration.bzh.

Pour assurer l'égalité entre les candidats, toutes les questions devront être posées par écrit. Les réponses respecteront le même formalisme.